



Communiqué

Bagnolet, le 8 avril 2005

**Les Sans Radio de l'Est parisien,  
déçus par la perception du CSA de leur demande,  
attendent des solutions rapides  
pour que la réception des radios,  
en particulier de service public,  
soit rétablie pour les 40 000 foyers concernés.**

Reçus en audience le 7 avril par la direction générale du CSA, les Sans Radio de l'Est parisien se félicitent de la prise en considération des nuisances subies par 40 000 foyers de l'Est parisien et par les automobilistes sur la zone.

Les Sans Radio de l'Est parisien apprécie la mise en place par le CSA d'un groupe de travail réunissant Radio France et les diffuseurs privés pour enfin rechercher les causes de ces nuisances.

Ils ont noté que le CSA avait exprimé le vœu de s'entretenir de ce brouillage avec les élus de l'Est parisien, qui soutiennent unanimes ce mouvement citoyen.

Les Sans Radio de l'Est parisien acceptent volontiers d'accueillir à domicile les techniciens du CSA, de Radio France et des diffuseurs privés pour des études et des évaluations du brouillage à la réception.

Au-delà de cette première démarche tant espérée, ils attendent de cette Autorité et des diffuseurs privés des solutions concrètes à cette invraisemblable situation sur la bande FM, source d'une injustice quotidienne qui perdure depuis des années.

En effet, les Sans Radio de l'Est parisien sont inquiets de la détermination défaillante du CSA à rétablir, d'une part, le droit à l'égalité d'accès aux radios de service public pour les auditeurs, et, d'autre part, à maintenir une équitable diffusion de toutes les radios, en particulier de service public, sur la bande FM dans l'Est parisien.

A la suite de cette audience, qui sera suivie d'une nouvelle rencontre programmée fin mai 2005, les Sans Radio de l'Est parisien s'interrogent donc sur les raisons d'une telle inertie : l'intérêt du CSA aurait-il tendance à s'éloigner de l'intérêt commun des citoyens ?

**Les Sans Radio de l'Est parisien  
15, av de la Dhuys  
93170 Bagnolet  
< sans.radio@laposte.net >**